

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1904)
Heft: 2

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241402>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 9 juin 1904, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

M. le *Président* donne lecture d'une lettre de démission de M. et M^{me} Sigg. Il rappelle que ces deux sociétaires avaient donné déjà une première fois leur démission et qu'ils ne la retirèrent que sur les instances du Comité.

Cette démission est, bien à regret, acceptée par l'assemblée.

Les candidatures de M^{lle} Aline Nidegger et de MM. Charles Müller, pasteur, et Grossen, professeur à l'Ecole de Châtelaine, sont acceptées à l'unanimité.

Il est donné lecture d'une lettre du Président de la « Société genevoise pour la protection des animaux » qui recommande aux instituteurs la création de « Ligues scolaires » pour la protection des oiseaux utiles et des animaux domestiques. A cette lettre est joint un exemplaire du livret destiné aux membres de ces ligues.

M. le Président rappelle que la course de Chèvres Meyrin aura lieu le jeudi 16 juin, selon le programme contenu dans la circulaire qui a été adressée aux sociétaires.

2° Nomination de la Commission de Soirée.

M. C. *Mégard* revient sur la partie du rapport de la Commission de gestion ayant trait à notre dernière soirée. Il est exact que la Commission de Soirée a voulu faire mieux encore que précédemment, d'où le choix d'une comédie importante. Le succès a répondu du reste à nos efforts puisque la salle des Amis de l'Instruction a vu ce soir-là une affluence de quatre cents personnes. M. Léon Favre a craint que les dépenses ne fussent trop élevées, mais on peut répondre qu'il n'y a pas eu réellement déficit grâce à la mesure prise concernant les secondes cartes.

M. *Mégard*, considérant le développement continu de la Société, est d'avis que nous ne pouvons pas revenir en arrière